

## CONSEIL MUNICIPAL 30 novembre 2022

Date de convocation : 23 novembre 2022

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19h41

**Présents :** Maire : Pascal PAVILLARD  
Adjoints : Patrick CABAUD, Jérôme NAPPEZ  
Conseillers municipaux :  
Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT, Laurent LAMY, Frédéric NARDIN  
(arrivé à 19h46), Marie-Noëlle PASCAL

**Absents :**

**Absents excusés:** Jean-Noël SAINTOT, Chantal GIRARDIN avec procuration à Patrick CABAUD, Thierry VEGAS avec procuration à Pascal PAVILLARD

**Secrétaire :** Jérôme NAPPEZ

### Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Jérôme NAPPEZ est désigné pour remplir cette fonction.

### Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix Pour,

- **VALIDE le compte rendu de la séance du 12 octobre 2022.**

### Prix du bois (affouage et livré)

#### Monsieur le Maire expose,

#### 1. Travaux de bucheronnage, nous avons reçu trois devis :

- Entreprise MASSON (abattage et débardage) 25€ HT le m3+ 80€HT de câblage à l'heure
- Entreprise BUHLER (abattage) 12.50€ HT le m3
- Entreprise PETEY (débardage) 10.50€ HT le m3+ 72€ HT de câblage à l'heure

Arrivée de Frédéric NARDIN à 19h46

Il est proposé de retenir les entreprises BUHLER et PETEY, il conviendra que les deux travaillent en synchronisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise BUHLER, pour l'abattage au prix de 12,50€ HT le m3**
- **DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise PETEY pour le débardage au prix de 10.50€ HT le m3+ 72€ HT de câblage à l'heure**

#### 2. Prix du bois 2022-2023 :

##### Choix du prestataire :

Cette année la fabrication se fera en stère et non en ballot (0.9 stère). Nous avons reçu deux devis :

- Entreprise BUHLER 49.50€ TTC le ballot
- Micro-entreprise PICQUART 35€ TTC le stère

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'accepter le devis de la Micro-entreprise PICQUART, pour le façonnage des stères au prix de 35€ TTC le stère**

**Prix du stère :**

La proposition de la commission bois est la suivante :

Bois livré : 45€ le stère

Bois façonné non livré, à prendre dans le bois : 35€ le stère

Affouage : 9€ le stère

Le Maire indique que M. PICQUART est proche de la retraite, il faut peut-être prévoir une augmentation pour anticiper le passage à un tarif plus élevé pratiqué par une entreprise. Un débat s'engage, Marie-Noëlle PASCAL indique la collectivité ne doit pas spéculer sur le dos des acheteurs, et que l'on ne peut pas augmenter le prix du bois de la même manière que le prix de l'énergie en général. Elle indique que le prix de l'affouage doit également être revu.

Stéphane DROUVOT indique qu'il conviendra de prévoir des contrats pour les acheteurs qui viendront récupérer le bois façonné dans la forêt.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 6 voix Pour, 1 Contre (Marie-Noëlle PASCAL), 3 Abstentions (Pascal PAVILLARD, Stéphane DROUVOT, Thierry VEGAS)**

- **DECIDE le fixer le prix du stère de bois façonné livré à 50 euros**
- **DECIDE le fixer le prix du stère de bois façonné non livré à 40 euros**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 6 voix Pour, 2 Contre (Eric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT), 2 Abstentions (Pascal PAVILLARD, Thierry VEGAS)**

- **DECIDE le fixer le prix du stère d'affouage à 10 euros**

**Pays de Montbéliard Agglomération**

**Mise en compatibilité de la carte communale avec le Schéma de Cohérence territoriale**

**Monsieur le Maire expose,**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'une aire urbaine.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard a été approuvé par délibération du Conseil communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) le 16 décembre 2021. Il est exécutoire depuis le 21 février 2022.

Conformément au Code de l'Urbanisme, en tant qu'autorité compétente en matière de documents d'urbanisme, les communes sont tenues d'analyser la compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCoT du Pays de Montbéliard et de délibérer **sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en compatibilité.**

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard a réalisé l'analyse de la compatibilité avec le SCoT de la carte communale. Il a été identifié une incompatibilité entre la carte communale de Semondans et le SCoT du Pays de Montbéliard, qui pourrait être levée par une réévaluation des capacités de densification et de renouvellement, pour ajuster les surfaces tolérées en extension urbaine, ce qui nécessiterait une révision du document.

La première étape pour la commune est de délibérer au sein du conseil municipal sur la compatibilité du document d'urbanisme avec le SCoT du Pays de Montbéliard, ce qui sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal, et en tout état de cause avant le 26 février 2023.

Si la commune conclut à l'incompatibilité de son document, elle pourra par la suite engager une procédure de révision de la carte communale. Un devis sera sollicité auprès de l'Agence d'Urbanisme pour la révision de notre carte communale.

## FINANCES - VOIRIE

### Présentation et demande de subvention

#### Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente,

Jérôme NAPPEZ présente le projet de réfection de la **rue de la Craie**. Plusieurs devis ont été demandés et compte tenu du montant des travaux envisagés, il convient de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR, au taux d'intervention de 25%,**
- **S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 75% du montant TTC**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision,**
- **AUTORISE le Maire à inscrire le montant de ces dépenses au BP 2023**

Concernant la réfection de la **rue de la Chaux**, le dossier de subvention avait été déposé début 2022, nous avons réactualisé le devis et le plan de financement.

#### **Entrée de village :**

Une discussion s'engage au sujet de la sécurisation de l'entrée de village côté Issans (au niveau du pont). Une visite sur site sera organisée et des scénarios d'intervention seront proposés.

#### **Bilan panneaux de signalisation à acquérir ou à remplacer :**

Rue Soleri : 1 panneau 5 tonnes + 2 Stop

Rue Elongeots : 1 Stop

Rue des Prés : 1 panneau de rue

Entrée de village : 2 panneaux

Rue Echenans : 1 panneau fin de zone 30 (ou passer tout le village à 30 ?)

Rue Aibre : 1 miroir

Rue des Roses : 1 miroir

Bas de la rue de la Vieille Vie : 1 miroir + 1 marquage au sol

Il est signalé un sapin gênant la visibilité rue des Roses

Concernant la pose de miroirs, le Maire signale que la pose des miroirs est soumise à une réglementation très spécifique.

## FINANCES

### Demande de subvention éclairage public

#### Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint expose,

Patrick CABAUD fait une présentation sur les consommations électriques de l'éclairage public de la commune. Il est proposé de continuer le changement des ampoules d'éclairage public par des Leds pour faire des économies d'énergie. Il reste 22 points lumineux à changer.

Des devis ont été sollicités, il convient à présent de faire une demande de subvention auprès du SYDED (l'ADEME ne finance pas ce type d'opération)

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE le Maire à solliciter auprès du SYDED une subvention au montant de 175€ par point lumineux,**
- **S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe,**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision,**
- **AUTORISE le Maire à inscrire le montant de ces dépenses au BP 2023**

## FINANCES

### Demande de subvention pour changement système de chauffage logement communal

#### Monsieur le 1er Adjoint expose,

Jérôme NAPPEZ fait une présentation de devis pour changer le système de chauffage de l'appartement communal (changement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur).

Des devis ont été sollicités, il convient à présent de déposer des demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE le Maire à solliciter des subventions,**
- **S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe,**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision,**
- **AUTORISE le Maire à inscrire le montant de ces dépenses au BP 2023**

## Rue d'Echenans

### Traitement évacuation de l'eau des fossés -

#### Monsieur le Maire expose

Le fossé à droite rue d'Echenans se remplit et coule chez un riverain. La commune a acheté un terrain afin de réaliser l'écoulement. Le Service Territorial d'Aménagement du Département est venu sur place, un compte-rendu est attendu pour la poursuite du dossier.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier**

## Commission communication

Patrick Cabaud présente la maquette du prochain Petit Journal

## Questions – Informations diverses

**Le repas des seniors** aura lieu le 21 janvier 2023 au restaurant l'Horloge.

**Carrière** : l'Association de Défense contre la carrière a déposé un recours contre le dernier arrêté du Préfet

**Taxe d'aménagement** : Un décret stipule que les communes ne doivent pas délibérer sur le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI.

**Eclairage de Noël** : seule la place du village sera éclairée (de 17h00 à 23h00).

**Inauguration locaux mairie** : à prévoir au printemps.

**Galette et vœux du Maire** : le 14 janvier 2023, une affiche sera réalisée afin de fixer les modalités.

**Copieur mairie** : changement à envisager, une étude sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

**Acquisition terrain ZD 40** : le projet d'acte administratif a été transmis à la famille pour relecture. La signature se fera prochainement.

**Déchetterie Désandans** : en juillet, un courrier de Pays de Montbéliard Agglomération a été adressé aux communes concernées pour les informer que les habitants n'auraient plus accès à la déchetterie de

Désandans. Certaines communes, dont Semondans, ont manifesté leur mécontentement et deux réunions ont été organisées. La proposition faite par Pays de Montbéliard Agglomération est la mise en place d'une déchetterie mobile 1 fois par mois pour les 6 communes.

Pascal Pavillard a menacé le Président de Pays de Montbéliard Agglomération de faire une action collective pour dénoncer cette décision. Une décision prise par le Président seul et contre l'avis des 8 Maires concernés de l'ancienne Communauté de Communes de la vallée du Rupt. Après des échanges houleux, le Président de Pays de Montbéliard Agglomération revient sur sa décision, ce qui permettra aux habitants des communes concernées de continuer à accéder à la déchetterie de Désandans pour 2023. Chaque année nous devons nous remettre autour de la table afin de valider ce choix. A ce jour, le Maire précise qu'aucun compte-rendu n'est encore arrivé en mairie et qu'il reste prudent sur cette décision.

**Poubelles jaunes** : Une réunion explicative sera organisée en mairie prochainement

**Commission école** : Jérôme Nappez indique que 7 élèves intégreront le SIVU de la Chauillère à la rentrée 2023, 24 élèves vont le quitter. Une fermeture de classe est à craindre.

L'ATSEM qui a démissionné a refusé de réintégrer son poste.

La convention du périscolaire pour les petites et grandes vacances avec Présentevillers n'a pas été reconduite lors de la dernière réunion du conseil syndical du SIVU.

Séance levée à 23h23

Le Maire,

Pascal PAVILLARD



Le Secrétaire

Jérôme NAPPEZ

